

Période des questions orales—Procédure

Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) voulait aussi poser une question supplémentaire, comme bien d'autres. Je dois prendre des décisions chaque jour et je suis enclin à en prendre qui permettent aux députés de l'opposition de poser plus de questions.

Je pourrais facilement me relâcher et laisser tous les députés des premières banquettes poser trois questions. Résultat, huit ou neuf députés seulement auraient le droit de parole durant la période des questions, mais cela me faciliterait la tâche. Je pourrais agir ainsi si c'est ce que le député propose. Je crois cependant que, de l'avis de la plupart des députés, je devrais tenir un contrôle strict, afin que certains députés de l'arrière-ban obtiennent le droit de parole durant la période des questions.

Des voix: Bravo!

M. Jones: J'ignore ce que les autres députés pensent de la période des questions, mais il me semble que si l'on permettait les rappels au Règlement pendant cette période de trois quarts d'heure, on n'aurait plus du tout le temps de poser des questions. Les rappels au Règlement et les questions de privilège prendraient toute cette période. Je conseille donc à Votre Honneur de continuer à agir comme vous le faites maintenant. Si les conservateurs décident d'accaparer la période des questions, les députés assis à l'autre bout de la Chambre n'auront probablement pas l'occasion d'obtenir les renseignements qu'ils veulent. Je trouve que les questions qui proviennent de ce côté-ci de la Chambre sont souvent plus intelligentes que celles des conservateurs.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, le problème a été posé à plusieurs reprises depuis le début de la troisième session de la présente législature. Je ne sais plus que penser après ce que Votre Honneur vient de dire.

Je crois en effet me rappeler qu'au cours de la deuxième session, on avait modifié certains aspects de la période des questions à la suite d'une recommandation du comité de la procédure et de l'organisation. Un des principaux changements consistait à reporter les rappels au Règlement et les questions de privilège à la fin de la période des questions. Je me rappelle que c'était l'une des principales recommandations du comité et que la Chambre l'a acceptée pour la durée de la session. Sauf erreur, elle ne devait pas s'appliquer au-delà de la deuxième session. Je crois que ce n'était rien de plus qu'une recommandation du comité. Je vois que celui qui était le président du comité à l'époque fait des signes de dénégation et j'insiste pour que lui et les autres députés vérifient le compte rendu.

Il m'a semblé que cette recommandation particulière et son acceptation par la Chambre valaient pour la durée de la deuxième session de la présente législature. Si je ne m'abuse, Votre Honneur, aucun accord n'a été plus tard entériné par la Chambre pour ce qui est de la troisième session. La présidence se sert peut-être de la procédure convenue pour la deuxième session comme d'un précédent pour la troisième session. C'est pour cette raison que j'en parle.

Je suis parfaitement d'accord avec Votre Honneur quant aux difficultés que pourrait entraîner un trop grand nombre de questions relatives au Règlement ou aux privilèges. Nous avons connu au cours des législatures antérieures des périodes où les questions de privilège et les rappels au Règlement, trop

nombreux, réduisaient le nombre des questions et des échanges de renseignements pendant la période des questions.

● (1602)

Je voudrais m'assurer que je comprends bien la différence qui existe entre la situation actuelle et celle qui régnait pendant la deuxième session, c'est-à-dire que pendant cette deuxième session, un accord était intervenu, sur la recommandation du comité permanent de la procédure et de l'organisation, alors que cette session-ci, c'est par une sorte d'habitude générale que nous suivons cette pratique et non pas en vertu d'une décision de la Chambre. Je ne pense pas qu'il y ait eu de décision à cet effet pendant la troisième session.

J'invite l'Orateur, les fonctionnaires de la Chambre et d'autres intéressés à réexaminer cette décision, pour que nous sachions au juste sur quoi exactement vous vous êtes fondé pour adopter la position que vous venez d'exposer.

M. l'Orateur: En réponse à ce que vient de dire le député d'Egmont (M. MacDonald), il me semble qu'au début de la troisième session j'ai présenté à la Chambre un certain nombre d'observations et j'ai dit que je continuerais de me guider sur cela pendant la session en cours. J'ai laissé les choses en l'état en attendant que la Chambre en décide autrement. Je donnerai la citation si je puis la trouver. De toute façon, si je ne l'ai pas dit à l'époque, je le fais maintenant. Il me semble que la seule solution intelligente consiste à rester dans la voie actuelle tant que la Chambre ne me demandera pas de faire autrement.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, quelques mots seulement au sujet du même rappel au Règlement. Dans votre récapitulation, vous n'avez pas abordé la question soulevée par le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn). Au risque de paraître obséquieux, j'aimerais vous dire combien moi-même et tous les députés apprécions le travail que vous faites à ce poste délicat.

Toutefois, j'estime que l'apparition de la télévision et peut-être aussi l'installation d'un système de sonorisation à la Chambre ont changé quelque chose. Le député de Saskatoon-Biggar l'a mentionné, et je l'ai moi aussi remarqué. Je crois que d'autres députés seront plus ou moins d'accord avec moi.

La synchronisation entre les préposés aux micros et le fauteuil a soudainement changé. Même si c'est vous qui, bien sûr, devez décider de la validité des questions posées à la Chambre, j'ai remarqué que parfois, les micros des députés étaient fermés avant que Votre Honneur n'ait le temps de décider s'ils devaient être fermés ou non. Voilà ce qu'il faudrait examiner, selon moi.

M. l'Orateur: Le député de Central Nova (M. MacKay) soulève une question de Règlement déjà mentionnée par le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn). En effet, je n'en ai pas parlé. Si j'ai bien compris, dès que je me lève, on ouvre ces micros, ce qui ferme tous les autres micros de la salle. Tant que je suis debout pour trancher une question litigieuse ou, comme c'était le cas aujourd'hui, lorsque j'étais debout pendant que le chef de l'opposition (M. Clark) et le ministre des Finances (M. Chrétien) parlaient, leur micro n'était pas ouvert. Le contraire serait étonnant. Lorsque le micro ici est ouvert, les autres micros sont fermés. De toute façon, cela pose un problème et il faudrait s'en occuper.